

## COMITE SYNDICAL

### Séance du 18 septembre 2018

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 40  
**Présents :** 23  
**Votants :** 23

L'an 2018 et le 18 septembre à 18 heures 30, le Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur ABRAHAM Baudouin.

Date de convocation du Comité Syndical : 28 août 2018

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Validation du compte-rendu du 26 juin 2018
2. Validation du règlement intérieur
3. Décision modificative N° 2
4. Autorisation de louer des salles
5. Tarifs de location de salles
6. Autorisation d'accepter des financements de formation de la part de personnes physiques
7. Tarif pratiqué pour ce financement sur fonds propres
8. Questions diverses

**PRESENTS OU ABSENTS OU EXCUSES :**

Commune	Nom et prénom	Motifs
A.M.E MONTARGIS	Monsieur ABRAHAM Baudouin	<i>Président, Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur HAMARD Bernard	<i>Absent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DENOUEAUX Rémi	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DUPORT Jean-François	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame PROCHASSON Arlette	<i>Excusée</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur LORENTZ Gérard	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame STARTCHENKO Sylvie	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur GODEY Eric	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur TERRIER Charles	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame BERTHELIER Liliane	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame BUTOR Carole	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOURILLON Christian	<i>Présent</i>
AILLANT SUR MILLERON	Madame GROENEWEG Elizabeth	<i>Présente</i>
BEAUMONT DU GATINAIS		
CHAPELON	Madame GRUGIER Patricia	<i>Absente</i>
CHUELLES	Madame GARREAU Marie-Claude	<i>Excusée</i>
CORBEILLES		
COURTEMAUX	Madame HABERBUSCH Michèle	<i>Présente</i>

COURTENAY	Monsieur PATARD Jean-Pascal	Présent
DAMMARIÉ SUR LOING		
DOUCHY-MONTCORBON	Monsieur DEMONTE Roger	Absent
GIEN	Monsieur LAURENT Pierre	Absent
GRISELLES		
GY LES NONAINS	Monsieur FAUVIN Michel	Absent
LA SELLE SUR LE BIED	Monsieur GIDOIN Yohan	Présent
LORRIS	Madame REBOUX Yolande	Présente
MONTBOUY	Monsieur ROUCHETTE Maurice	Présent
MONTCRESSON	Madame SENECHAL Stéphanie	Absente
NARGIS		
NEVOY	Monsieur GORECKI Fabrice	Présent
NOGENT SUR VERNISSON	Monsieur LAUVERJAT Jean-Luc	Excusé
OUSSOY EN GATINAIS	Monsieur SIMON Sébastien	Présent
PRESSIGNY LES PINS	Madame BIZOT Valérie	Absente
PUISEAUX	Monsieur TOURAINE Michel	Absent
SAINT GERMAIN DES PRES	Monsieur VITERBO Patrice	Présent
SAINT HILAIRE LES ANDRESIS	Monsieur LIGONNET Michel	Présent
SAINT MAURICE SUR AVEYRON		
SULLY SUR LOIRE	Madame LEJEUNE Edith	Présente
TRIGUERES	Monsieur MOREAU Patrick	Présent
VILLEMOUTIERS	Monsieur PETIAU Xavier	Présent

*Présence de Monsieur BURGUNDER Jean-Luc, Président d'honneur qui n'a pas pris parti aux votes.*

**Secrétaire de séance** : Monsieur LORENTZ Gérard

La séance a été ouverte à 18 heures 45.

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

- CS : 2018-09-01 : Validation du règlement intérieur
- CS : 2018-09-02 : Décision modificative n° 2
- CS : 2018-09-03 : Autorisation de louer des salles
- CS : 2018-09-04 : Tarifs de location de salles
- CS : 2018-09-05 : Autorisation d'accepter des financements de formation de la part de personnes physiques
- CS : 2018-09-06 : Tarif pratiqué pour ce financement sur fonds propres

## 1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2018

Le compte-rendu du 26 juin 2018 est validé à l'unanimité.

## 2 – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DU CFA

Le Président rappelle qu'une note explicative a été transmise en accompagnement du projet de règlement intérieur à l'ensemble des administrateurs le 28 août 2018. Après avoir apporté les précisions nécessaires, et sur proposition de Monsieur ABRAHAM,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité.

**ADOpte** le règlement intérieur du personnel du CFA Est Loiret.

### 3 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction M14,  
Vu le budget primitif 2018,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de comptes puisque :

- une convention a été signée avec le Conseil Régional du Centre Val de Loire à la suite de la cession de matériels informatiques financés par la Région, et ce matériel doit rentrer dans notre patrimoine,
- les crédits du chapitres 012 sont insuffisants à la suite du retour d'un agent qui était en disponibilité de droit.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'autoriser la décision modificative N° 2 suivante du budget 2018.

#### **Section investissement :**

<i>Chapitre ou compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
<i>Chapitre 041</i>		
Compte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 095.27 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 095.27 €</b>
<i>Chapitre 041</i>		
Compte 1312	Subvention Région	5 095.27 €
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 095.27 €</b>

#### **Section fonctionnement :**

<i>Chapitre ou compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
<i>Chapitre 012</i>		
Compte 64111	Rémunération Principale	7 500.00 €
Compte 64112	Autres indemnités	1 500.00 €
Compte 6451	Cotisations URSSAF	3 200.00 €
Compte 6453	Cotisations Caisses de retraite	800.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 13 000.00 €</b>
<i>Chapitre 73</i>		
Compte 7388	Autres taxes diverses	+ 13 000.00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 13 000.00 €</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DECIDE**, d'adopter la décision modificative n° 2 présentée ci-dessus relative au budget 2018.

#### **4 – AUTORISATION DE LOUER DES SALLES**

Le CFA Est-Loiret est sollicité par des organismes pour utiliser ponctuellement certains locaux à la journée (exemple : organismes de formation délocalisant ponctuellement une formation sur Montargis...). Dans la mesure où les locaux concernés ne sont pas utilisés à des fins pédagogiques par le CFA Est Loiret et après autorisation du Président et signature d'une convention d'utilisation du local concerné, il est proposé d'autoriser le CFA Est-Loiret à louer des salles à la journée ou à la demi-journée ponctuellement ou sur des durées plus longues,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**AUTORISE** le CFA Est-Loiret à louer ponctuellement certains locaux.

#### **5 – TARIFS DE LOCATION DE SALLES**

Les frais d'entretien et d'occupation des 2000m<sup>2</sup> du CFA Est-Loiret s'élèvent à 78400€/an (eau, électricité, chauffage, entretien extérieurs, produits ménagers, réparations diverses, contrôles réglementaires, assurances et salaires de l'agent d'entretien compris), soit 311€/par jour ouvré. Il est proposé les tarifs suivants :

- Salle de classe : 80€/jour et 50€ la demie journée ;
- Salon de coiffure pédagogique : 200€/jour et 120€ la demie journée ;
- Atelier de maintenance des véhicules automobiles + salle de cours attenante : 400€/jour et 250€ la demie journée.

Ces prix s'entendent sans fourniture de consommables. Le cas échéant, ceux-ci sont facturés en plus.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**FIXE** les tarifs de location des salles selon les montants proposés.  
Ceux-ci sont valables jusqu'au 31 décembre 2019

#### **6 – AUTORISATION D'ACCEPTER DES FINANCEMENTS DE LA FORMATION DE LA PART DE PERSONNES PHYSIQUES**

Aujourd'hui, il n'est pas prévu la possibilité pour un particulier de financer sa formation sur fonds propres. Or, nous avons une telle demande d'une personne qui souhaite suivre certains modules du bac professionnel MVA. Ces demandes pourraient se développer à l'avenir avec la possibilité pour un particulier de suivre certains modules de formations existantes ou de titres professionnels dont la formation, plus courte, n'existe pas aujourd'hui au CFA Est-Loiret mais que nous souhaitons développer.

Ces formations se feraient bien entendu après signature par le Président d'une convention de formation avec les intéressés.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**AUTORISE** le CFA Est-Loiret à accueillir des particuliers souhaitant financer sur fonds propres leur formation.

#### **7 – TARIF PRATIQUE POUR CE FINANCEMENT**

Au regard des tarifs pratiqués par des acteurs institutionnels de la formation et de l'emploi (Pôle Emploi 12€/heure, Agefos 9,15€/heure, ANFA 9,50€/heure, AGAFOR entre 6 et 10€/heure), il est proposé d'appliquer le tarif suivant : 9,50€ /heure de face à face pédagogique.

Ces formations se feraient bien entendu après signature par le Président d'une convention de formation avec les intéressés.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**FIXE** le tarif horaire de formation pour un particulier souhaitant financer sur fonds propres sa formation, à 9,50€/heure. Celui-ci est valable jusqu'au 31 décembre 2019

## 8 – QUESTIONS DIVERSES

Aucunes questions diverses.

## 9 – DIVERS

En ouverture de séance à la demande du Président, la directrice du CFA Est Loiret a présenté les résultats aux examens de l'année scolaire 2017 – 2018 qui s'avèrent très bons ainsi que les effectifs d'apprentis arrêtés à la date du 17 septembre 2018 pour l'année scolaire en cours. Il est constaté une légère augmentation des effectifs au global (+ 9) ainsi que la présence de 10 apprentis au BTS 1<sup>o</sup> année. (3 l'an passé).

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 15

Le Président,

  
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU  
CFA EST-LOIRET  
35 Avenue Gaillardin  
45200 MONTARGIS  
Tél. : 02 38 93 83 92 - Fax : 02 38 93 83 82  
<http://cfa-montargis.com>

ABRAHAM Baudouin

